



FRAKTION



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 03 mai 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaitons poser une question parlementaire à Monsieur le Premier Ministre et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Selon nos informations, Monsieur le Premier Ministre s'est rendu récemment dans certains lycées pour aller à la rencontre des élèves pour un échange autour des sujets d'actualité politique.

Dans ce contexte, nous aimerons poser les questions suivantes à Monsieur le Premier Ministre et à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Messieurs les Ministres peuvent-ils nous confirmer cette information ?
- Combien de réunions dans les lycées sont encore prévues par le Premier Ministre et les autres Ministres ?
- Monsieur le Ministre de l'Éducation pourrait-il nous faire parvenir une liste des Ministres et Députés ayant fait des réunions dans des lycées depuis 2016 ?
- Monsieur le Ministre ne considère-t-il pas que de telles réunions ne devraient pas être suspendues au moins pendant les six mois précédents les élections législatives ?
- En cas de réponse négative, Monsieur le Ministre ne considère-t-il pas qu'en vue de contribuer à l'expression d'une vision diversifiée du monde politique, des politiciens d'autres sensibilités politiques devraient aussi pouvoir se rendre aux lycées pour discuter avec les élèves sur les défis politiques de notre temps ?

Nous vous prions d'agr er, Monsieur le Pr sident, l'expression de notre tr s haute consid ration.



Claude Wiseler



Martine Hansen

D put s

Réponse commune de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État et de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N°3793 de Madame la Députée Martine HANSEN et Monsieur le Député Claude WISELER

- 1) Comme ses prédécesseurs, le Premier ministre, ministre d'État, accepte ponctuellement et si son emploi du temps le permet, les invitations d'écoles, de lycées et d'universités au Luxembourg et à l'étranger afin d'établir un dialogue et d'entrer en contact avec les élèves de ces institutions. L'échange avec les élèves est, selon le Premier ministre, une des tâches primordiales qui incombe à un mandataire politique.
- 2) Ces visites sont fixées au gré des demandes émanant des établissements scolaires. Il n'y a donc pas de calendrier fixe, les ministres réagissant aux demandes ad hoc de la part des établissements scolaires en fonction de leur emploi du temps.
- 3) Le gouvernement considère que chaque député ou membre de gouvernement est libre d'accepter des invitations émanant des différents établissements scolaires, sans que le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse fasse un suivi de ces déplacements.
- 4) Les visites dans les lycées permettent au Premier ministre et aux ministres de discuter avec des élèves sur des thèmes d'actualité comme par exemple le Brexit ou le futur de l'Union européenne. Ce sont des échanges qui permettent aux élèves de poser des questions tant sur le fonctionnement de l'Union européenne que sur la position du gouvernement à l'égard de certaines questions. Ces visites n'ont donc pas le caractère de campagne électorale.
- 5) Il est évident que tous les politiciens, sans égard à leur sensibilité politique, peuvent se rendre dans des lycées pour discuter avec les élèves sur les défis politiques de notre temps. Tel est d'ailleurs le cas, comme illustré par exemple sur le site internet du Lycée classique de Diekirch, qui a accueilli Madame Viviane Reding, députée européenne, le 7 mai 2018, soit 4 jours après le dépôt de la présente question parlementaire.